Image not found or type unknown

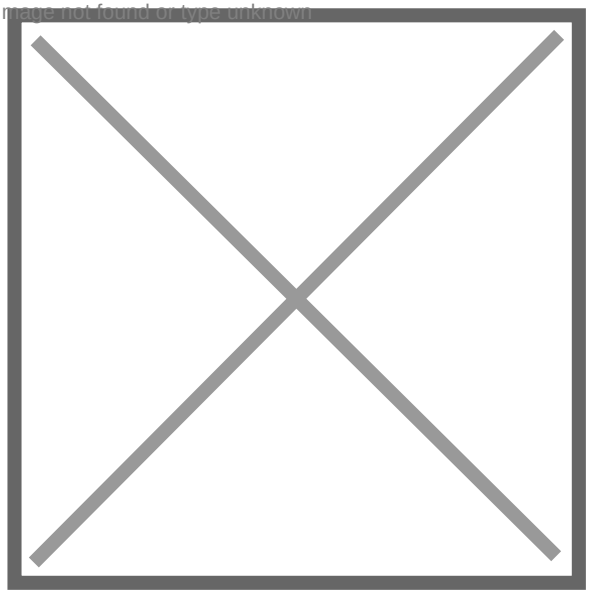

Arrestation à la prefecture? dans quelles conditions?

Par **bylka**, le **25/08/2008** à **13:44**

Bonjour,
J'ai entendu dire qu'une personne peut être arreté et reconduit à la frontière lors de sa présentation à la préfécture pour faire une demande de régularisation. Qu'en est il?
Est ce systèmatiquement le cas? ou il y a t'il une différence entre une personne qui s'y est presenté spontannément de lui même ou une personne qui y va muni d'une convocation.
Bien evidemment avec des "elements nouveaux" pour demander un réexamen de situation.
Ces elements nouveaux sont ils pris en compte ou est ce la reconduite systèmatique quelque soit la situation?

Par **jeetendra**, le **25/08/2008** à **19:32**

bonsoir, comme vous êtes en situation irrégulière vous pouvez être arrêté à tout moment et en tout lieu, prenez contact avec le gisti ou la cimade pour aide et appui dans votre démarche de régularisation, y a t'il un arrêté de reconduite à la frontière à votre encontre, cordialement

Par **bylka**, le **27/08/2008** à **14:25**

Bonjour,
Ce n'est pas pour moi c'est pour un ami,
Oui il a un arrété de reconduite a la frontière qu'il a eu il y a moins de un mois.

Cela change quelque chose?

Par **jeetendra**, le **27/08/2008** à **15:06**

bonjour, s'il y a un arreté de reconduite à la frontière alors prudence, la personne est expulsable à tout moment si elle est arretée, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés